



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/604
23 mai 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 23 MAI 1994, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Les membres du Conseil de sécurité ont pris note de votre rapport en date du 18 mai 1994 sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) (S/1994/588), sur la base duquel ils ont achevé l'examen visé au paragraphe 2 de la résolution 911 (1994).

Les membres du Conseil réaffirment leur intention d'examiner de nouveau, le 30 juin 1994 ou avant cette date, la situation au Libéria, notamment le rôle joué par la MONUL, conformément au paragraphe 3 de la résolution 911 (1994).

Le Président du Conseil de sécurité

(Signé) Ibrahim A. GAMBARI
